COMMUNE DE
BONNE

AVIS AUX FRONTALIERS

Chaque année, la commune est chargée de remettre à jour la liste des :

- travailleurs Français frontaliers ayant une carte de travail,
- travailleurs Suisses domiciliés en France,
- travailleurs ayant la double nationalité (Suisse et Française) domiciliés à Bonne.

En effet, une partie des impôts prélevés sur leur salaire est reversée à la commune au titre de la Compensation Financière Genevoise.

C'est pourquoi nous demandons à ces personnes de bien vouloir remplir le coupon-réponse ci-dessous et de le retourner à la Mairie.

Nous comptons sur votre collaboration et l'aide que vous apporterez à notre commune.

Coupon-réponse à déposer en Mairie
ou à envoyer par mail à : accueil@mairie-bonne.fr

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Nationalité : ☐ Française ☐ Suisse
☐ Double (Française et Suisse) ☐ Autre : .....

Nom de l'employeur : .....

Adresse de l'employeur : .....

.....

Numéro de carte de travail : .....

Date de délivrance : .....

Mairie de Bonne - 479 Vi de Chenaz - 74380 BONNE
Téléphone : 04 50 39 21 51 - Télécopie : 04 50 36 22 47 - Courriel : accueil@mairie-bonne.fr